

Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2023

Ordre du jour :

Présentation du programme de travail de la Commission européenne pour 2024 par M. Nicolas Schmit, Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, M. Jeff Boonen, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Franz Fayot, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. Tom Weidig, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, M. Claude Wiseler, membres de la Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

M. Laurent Scheeck, Mme Tania Tennina, M. Yves Carl, Mme Elisabeth Funk, Mme. Sarah Brock, de l'administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. François Bausch, M. Dan Biancalana, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, Mme Paulette Lenert, M. Marc Lies, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Lydie Polfer, M. Ben Polidori, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, M. Charel Weiler, M. Michel

Wolter, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Mme Diane Adehm, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Paulette Lenert, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Présentation du programme de travail de la Commission européenne pour 2024 par M. Nicolas Schmit, Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux¹

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (du groupe parlementaire CSV) ouvre la réunion en remerciant le Commissaire européen Nicolas Schmit (Parti socialiste européen /LSAP) d'effectuer la présentation du programme de travail de la Commission européenne². Le Président de la Chambre des Députés souligne que ce programme constitue également un outil précieux pour la Chambre des Députés, lui permettant de définir et de fixer ses priorités européennes. Il rappelle qu'il s'agit d'une visite particulière, d'une part parce que la Chambre vient d'être nouvellement constituée, et d'autre part en raison des élections européennes qui se tiendront en juin 2024. Après avoir fait ces remarques, il donne la parole au Commissaire européen.

• Intervention du Commissaire européen

Monsieur Nicolas Schmit (du Parti socialiste européen /LSAP), Commissaire européen, félicite tous les députés de leur élection et estime l'interaction avec un parlement nouvellement élu intéressante. Selon lui, il est normal que le Commissaire européen luxembourgeois entretienne un lien privilégié avec le parlement national luxembourgeois. Il explique que le parlement européen travaillera jusqu'à la mi-avril et qu'il sera ensuite en mode « phase électorale » ce qui ralentit les travaux au niveau européen. C'est, selon lui, également le moment de faire le bilan des travaux de la Commission européenne actuelle.

¹ L'enregistrement de l'échange de vues est disponible sur le site officiel de la Chambre des députés : <https://www.chd.lu/fr/meeting/12636>

² Le programme de travail de la Commission européenne peut être téléchargé en cliquant sur le lien suivant : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:6353a9d9-6d07-11ee-9220-01aa75ed71a1.0024.02/DOC_1&format=PDF

Les annexes du programme sont consultables en cliquant sur le lien suivant : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:6353a9d9-6d07-11ee-9220-01aa75ed71a1.0024.02/DOC_2&format=PDF

La fiche de travail se trouve sur le site suivant : https://commission.europa.eu/document/download/76060c34-9a6b-4367-84ef-dd89bebb44f3_fr?filename=Factsheet_CWP_2024_explained_FR.pdf

Le communiqué de presse contient également des informations intéressantes : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_4965

L'orateur rappelle que le Parlement européen actuel a été élu en 2019. Au moment où ses membres ont pris leurs fonctions, ils ne pouvaient imaginer les défis qui les attendraient. Au début de cette législature, un des grands points était de répondre au changement climatique. Des mesures ont rapidement été prises avec le pacte vert pour l'Europe³. La réponse européenne à cette grande menace reste un des grands éléments et un des champs d'action majeurs de la Commission européenne actuelle.

Le Commissaire européen souligne que cela comprend aussi la dimension sociale qui tombe directement dans ses compétences. Le deuxième grand défi est de mettre l'Europe à la hauteur technologique car elle est confrontée à de nombreux concurrents. Il évoque que la technologie est un des grands facteurs déterminants pour le positionnement des pays européens.

Il poursuit en expliquant que le changement au niveau de l'énergie ainsi que le domaine digital importent. La digitalisation englobe tous les domaines qui existent et impacte fortement la vie en société. C'est la décennie numérique pendant laquelle il faut élever l'Europe au niveau des Américains et des Chinois. L'orateur souligne l'impact et la vitesse du développement de l'intelligence artificielle. L'Europe est obligée de rattraper ses retards en la matière.

Il aborde ensuite la pandémie de la Covid-19, une crise à laquelle personne n'était prête et qui a nécessité des actions rapides et adéquates, tant au niveau national qu'euro-péen. Le développement et la mise à disposition des vaccins ont été réalisés dans un délai de temps assez court. Au niveau économique, il a également été réagi de manière assez rapide, notamment en mettant à disposition des aides financières. L'orateur donne l'exemple du chômage partiel mis à disposition dans tous les Etats membres. La guerre en Ukraine est un autre facteur qui a fortement influencé le travail au niveau européen.

Le Commissaire européen intervient ensuite sur la mise en place de règles encadrant l'intelligence artificielle⁴ au niveau européen. L'accord sur le travail via une plateforme⁵ est un autre dossier qu'il veut souligner et qui tombe dans son domaine de compétence, mais qui doit être approuvé par le Conseil au cours de la semaine. Il s'agit d'un nouveau mode de travail rendu possible par la technologie. Dans ce contexte, il faut mettre en place des nouveaux standards pour protéger et encadrer les travailleurs concernés. Il faut qu'ils puissent bénéficier du droit de travail et des droits sociaux⁶.

Le Commissaire européen expose la vue pour 2024 en rappelant que la Présidente de la Commission a annoncé 18 nouvelles initiatives. Il rappelle que l'année passée, 43 nouvelles initiatives étaient annoncées. Le but est de finaliser ce qui a été entamé avant les élections européennes. C'est avant tout la simplification du travail administratif qui est visée. L'objectif est de réduire de 25% les obligations de rédiger des rapports pour les Etats et les entreprises dans certains domaines. A travers la réforme de la douane on a par exemple atteint une grande simplification ayant un impact direct sur les entreprises. Deux milliards d'euros pourront être épargnés grâce à cette réforme.

L'orateur explique qu'une autre série de sujets sera discutée avec les partenaires sociaux. Cela est vrai pour le pacte vert pour l'Europe et ses impacts sur l'agriculture et l'industrie, ce qui figure aussi sur le programme. Le Commissaire européen met en évidence qu'un des

³ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

⁴ <https://artificialintelligenceact.eu/fr/>

⁵ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20231207IPR15738/travail-via-une-plateforme-accord-sur-les-nouvelles-regles-en-matiere-d-emploi>

⁶ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/platform-work-eu/>

moments clés annoncés par la Présidente est une relance du dialogue social⁷. Il explique que l'impact sur le marché de travail sera thématiqué lors de la conférence de Val Duchesse, un clin d'œil à Jacques Delors qui a lancé le dialogue social européen à Val Duchesse il y a 39 ans. A l'époque, c'était dans le contexte du marché intérieur. Aujourd'hui le dialogue social s'inscrit dans un contexte plus large dans lequel le marché intérieur joue toujours un rôle important.

Un autre élément important qui devra être discuté au Conseil européen sera l'impact à long terme. L'Union européenne a été confrontée à de nouveaux défis ce qui l'a poussée à dépenser des grandes sommes d'argent. Next Generation EU⁸ et notamment la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ont eu un impact considérable sur le budget.

Le Commissaire européen explique que la gouvernance économique⁹ est un autre dossier qui concerne directement les parlements et les gouvernements nationaux. Les défis et besoins étaient tellement élevés que ce dossier avait été mis en pause. Face à tous les défis actuels, notamment la guerre en Ukraine, l'Union européenne sera confrontée à une augmentation des investissements. Actuellement, il y a beaucoup de pression en raison de la concurrence internationale, notamment en raison de la production chinoise dans l'industrie automobile. Les Américains font des cessions en termes de réduction d'impôts. Il souligne que l'Union européenne a besoin d'une gouvernance économique permettant de faire face à cela tout en garantissant une certaine stabilité.

Le Commissaire européen indique qu'au Parlement européen ils ont trouvé un accord concernant la direction dans laquelle ils veulent aller, mais cela n'est pas le cas au niveau du Conseil. Selon lui, il est primordial de trouver un accord au sujet de la gouvernance économique pour éviter de retomber sur le pacte de stabilité tel qu'il a existé et qui ne peut pas forcément répondre aux besoins du contexte actuel.

Concernant l'Ukraine, l'orateur revient sur la discussion ayant eu lieu le jeudi précédent. Il estime qu'il existe un accord concernant le soutien à l'Ukraine. Ce qui est plus délicat, c'est la question de l'élargissement. Les 50 milliards promis à l'Ukraine sont actuellement bloqués par un seul pays, ce que le Commissaire européen juge inacceptable. Selon son avis personnel, il faut qu'une prise de décision à 26 (Etats membres) soit rendu possible si aucun accord à 27 ne peut être trouvé.

Il aborde ensuite les autres initiatives. Il revient sur son propre travail en abordant une fois de plus le sujet du travail à travers des plateformes. Pour le Luxembourg cela a un enjeu concernant le paiement des indemnités de chômage. Il souligne que le chômage est pris en charge par le pays de résidence et non pas par le pays employeur.

Il poursuit en évoquant trois autres initiatives. La première concerne le comité d'entreprise européen¹⁰ qui est lié à des directives de 1996 et de 2006. Les règles en la matière ne sont pas toujours appliquées de la manière dont elles devraient l'être. Une reformulation de cette directive est en cours et une proposition interviendra début 2024.

Ensuite il s'arrête sur la directive concernant les stages¹¹. Il est d'avis qu'il est inacceptable que des jeunes gens travaillent dans le cadre de stages sans être payés voire sans être encadrés de manière adéquate. Des règles de jeu équitables sont le but. Le champ d'action

⁷ https://luxembourg.representation.ec.europa.eu/actualites-et-evenements/actualites/eu-und-sozialpartner-verpflichten-sich-val-duchesse-zu-verstarktem-sozialem-dialog-2024-01-31_fr

⁸ https://next-generation-eu.europa.eu/index_fr

⁹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/economic-governance-framework/>

¹⁰ https://france.representation.ec.europa.eu/informations/la-commission-propose-dameliorer-les-comites-dentreprise-europeens-afin-de-renforcer-le-dialogue-2024-01-24_fr

¹¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_1489

au niveau européen est assez limité mais ils essayent tout de même d'inclure la rémunération des stagiaires.

En dernier lieu, il évoque l'initiative relative au télétravail équitable et sur le droit à la déconnexion émanant du Parlement européen. A la dernière minute on n'était pas d'accord au niveau européen.

Le Commissaire européen conclut la présentation de programme de travail dans les grandes lignes et annonce être prêt pour questions des députés.

- **Echange de vues**

Le Président de la Chambre des députés remercie le commissaire européen et ouvre l'échange de vues.

Monsieur Franz Fayot (du *groupe politique LSAP*) a une question concernant le marché intérieur et en souligne la signification importante pour le Luxembourg. Il rappelle le 30 anniversaire du marché intérieur au Luxembourg. Le député explique qu'il n'y a toujours pas de *level playing field* entre certains pays ce qui expose le Luxembourg à des difficultés. Il évoque le rapport d'Enrico Letta¹² sur l'avenir du marché unique et le rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne. Le député veut savoir quelle est l'attente par rapport à ces deux analyses. Il se demande également si les deux rapports sont complémentaires ou plutôt concurrents.

La deuxième question du député concerne la gouvernance économique. Il se demande s'il faut peut-être investir de l'argent ensemble en tant qu'Européens pour faire avancer les choses.

Monsieur Gérard Schockmel (du *groupe politique DP*) revient sur l'intelligence artificielle et rappelle que le Commissaire européen a mentionné la nécessité d'investir plusieurs milliards d'euros voire d'emprunter de l'argent. Le député partage son espoir de longue date de voir la Banque centrale de l'Union européenne investir. Il demande si la Banque européenne d'investissement dispose encore d'une marge de manœuvre permettant la mise à disposition pour de plus grands moyens.

Monsieur Marc Spautz (du *groupe politique CSV*) s'intéresse au « 883¹³ » et veut savoir si ce dossier avancera encore sous la Commission européenne actuelle. Il s'intéresse également au comité d'entreprise européen et veut savoir ce qu'il faut entendre par « nouvelle directive ». Il se demande notamment si on veut retourner à l'idée originaire d'une organisation syndicale. En dernier lieu, il veut savoir si un accord sur la directive relative à la déconnexion pourra être trouvé lors de la semaine en cours.

Monsieur Christophe Hansen (du *groupe politique CSV*) pose quatre questions. Tout d'abord il s'intéresse à la charge administrative et la rationalisation en remarquant que le code douanier a été adapté. Il s'intéresse aux cibles des plans de rationalisation.

Sa deuxième question concerne l'instrument SURE¹⁴ qui est censé empêcher le chômage en temps de crise et se trouve actuellement en phase de consultation publique. Il veut savoir

¹² Ce rapport est consultable en ligne : <https://www.consilium.europa.eu/media/ny3j24sm/much-more-than-a-market-report-by-enrico-letta.pdf>

¹³ Règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32004R0883>

¹⁴ https://economy-finance.ec.europa.eu/eu-financial-assistance/sure_en

comment le Commissaire européen voit l'avenir de l'instrument SURE, notamment en vue des critiques.

Sa troisième question est relative à la proposition de règlement pour un usage durable des pesticides (SUR). Etant donné que cette proposition n'a pas obtenu la majorité au sein du Parlement européen, le député veut savoir si la volonté de continuer les efforts existe ou si une nouvelle proposition sera élaborée.

Sa dernière question concerne l'Europe sociale qui se trouve dans le portefeuille de Monsieur Nicolas Schmit. Le député veut savoir si ce dernier pense que nous avons avancé de manière substantielle en la matière.

Monsieur Nicolas Schmit (*du Parti socialiste européen /LSAP*) souligne que le marché intérieur restera au cœur de l'Europe. Sans ce dernier, il est impossible pour l'Europe d'exister dans l'économie mondiale. Il faut continuer de travailler sur le marché intérieur et de le développer. L'orateur insiste encore sur la nécessité de mettre en place de nouvelles règles permettant une concurrence globale. Dans ce contexte, il rappelle que le marché intérieur n'est pas isolé de l'économie mondiale. Selon l'orateur, il faut imaginer le marché intérieur d'une autre perspective et veiller à l'adaptation et la régulation du marché de concurrence européen.

Concernant la question des subventions, le Commissaire européen attire l'attention sur le risque que le marché intérieur peut s'effondrer en raison du fait que les acteurs intermédiaires européens n'assurent pas toujours une participation économique égale. Selon lui, les Européens doivent comprendre de miser davantage sur la collaboration. Il estime également que la création de grandes entreprises est importante, notamment en matière de défense et de technologie verte.

Il estime que Monsieur Letta doit réfléchir à cela dans son rapport. Concernant le rapport de M. Draghi, la Présidente Von der Leyen a pris la décision de demander son élaboration. Le Commissaire européen explique que ce dernier aura une approche plus large que le rapport de M. Letta. L'orateur voit une complémentarité dans ces deux rapports et non pas une concurrence.

Il aborde ensuite la question relative à la Banque centrale européenne, il renvoie à ses statuts qui interdisent de réaliser de tels financements. Sous son statut actuel, ce ne sera plus possible, même si d'aucuns argumenteraient qu'elle l'a fait de manière indirecte dans le passé. L'orateur explique qu'il faudrait changer les statuts de la Banque centrale européenne, ce qui requiert une unanimité. Selon lui cela ne sera pas réalisable et ce, entre autres, en raison de la position allemande.

Selon lui, les statuts étaient adaptés au contexte de 1991/1992, c'est-à-dire au moment du traité de Maastricht. Ils ne le sont plus forcément en 2024 où on fait face à une transition énorme dans un rythme accéléré. Concernant la Banque européenne d'investissement, le Commissaire européen pense qu'elle sera davantage en mesure de réaliser ce genre de financement. L'orateur rappelle qu'elle aura bientôt une nouvelle Présidente.

Concernant la gouvernance économique, il souligne que la majorité au sein du Conseil est requise et met en avant l'importance cruciale de trouver un accord. Pour certains des éléments de la gouvernance économique un trilogue est nécessaire ce qui sera également difficile. Il espère que dans les jours à venir, ils trouveront un accord pour lancer les trilogues en début d'année.

Les Espagnols ont fourni des efforts pour trouver un accord concernant le règlement européen « 883 ». Il importe de trouver une solution, notamment en ce qui concerne les transfrontaliers.

L'orateur estime qu'il n'est pas simple de trouver une majorité au Parlement et au niveau du Conseil.

Le Commissaire européen répond ensuite à la question relative au conseil d'entreprise européen en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une idée nouvelle. Le concept est de fournir des informations et des consultations tout en garantissant que cela soit fait de manière efficace et sérieuse afin d'aboutir à une restructuration. Il y a des comités qui se sont formés en dehors de la directive. Un point qui est contesté, avant tout par Business Europe¹⁵, est l'introduction de sanctions judiciaires en cas de non-respect des règles.

L'orateur répond à la question concernant la directive relative au droit de la déconnexion, une initiative émanant du Parlement européen sur laquelle la Commission européenne a accepté de travailler. L'objectif était d'appliquer l'article 155 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne¹⁶. Cet article prévoit que les acteurs peuvent eux-mêmes négocier, et que la Commission européenne reprendra cela. L'optimisme a prévalu jusqu'au moment où Business Europe n'a pas donné son accord à l'unanimité. En parallèle, il y a un autre texte qui a été négocié dans le domaine administratif. Il faut voir comment on peut progresser avec les partenaires sociaux.

Il aborde ensuite la décharge administrative et explique qu'il ne peut pas expliquer en détail tout ce qui est prévu. Il faut notamment voir quelles règles n'ont plus de sens et procéder à leur suppression. Le Commissaire européen souligne qu'il a indiqué à sa direction générale de faire une évaluation afin de voir ce qui peut être supprimé.

L'orateur pense que SURE était un bon instrument qui était mis en place très vite. Le rapport de la Cour des Comptes¹⁷ met en lumière que certains financements ne se sont pas bien déroulés. SURE a permis de maintenir des places de travail et de garantir la survie de certaines entreprises. C'était un instrument pour un moment et une situation données. Actuellement, le but n'est pas de développer un deuxième instrument SURE. Ce projet était une leçon permettant de voir comment il faut réagir de manière ciblée en des circonstances urgentes.

Concernant le règlement pour un usage durable des pesticides (SUR) il indique qu'il ne s'agit pas de son domaine, pourtant il est d'avis que la Commission européenne doit agir et réglementer de manière adéquate.

Pour ce qui est de l'Europe sociale, le Commissaire européen rappelle que la Commission européenne, à ce moment présidée par monsieur Jean-Claude Juncker, est à l'origine de cet instrument.

Le commissaire européen illustre que la Commission européenne actuelle a essayé de réaliser les objectifs du socle européen des droits sociaux. Il explique que sous la présidence portugaise du Conseil, plus précisément lors du sommet de Porto en 2021¹⁸, un plan d'action

¹⁵ <https://www.businesseurope.eu/history-organisation>

¹⁶ Article 155 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : « 1. Le dialogue entre partenaires sociaux au niveau de l'Union peut conduire, si ces derniers le souhaitent, à des relations conventionnelles, y compris des accords. 2. La mise en œuvre des accords conclus au niveau de l'Union intervient soit selon les procédures et pratiques propres aux partenaires sociaux et aux États membres, soit, dans les matières relevant de l'article 153, à la demande conjointe des parties signataires, par une décision du Conseil sur proposition de la Commission. Le Parlement européen est informé. Le Conseil statue à l'unanimité lorsque l'accord en question contient une ou plusieurs dispositions relatives à l'un des domaines pour lesquels l'unanimité est requise en vertu de l'article 153, paragraphe 2. »

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

¹⁷ https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/sr22_28/sr_sure_fr.pdf

¹⁸ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1226&langId=en>

avait été élaboré. 80% des mesures contenues dans ce plan ont été mises en œuvre dans divers domaines, dont celui de la formation. Il énumère également la directive relative au salaire minimum.

Selon le Commissaire européen, le Luxembourg pourrait regarder le contenu de ce plan de plus près, notamment en raison de conflits. 80% des salariés devraient être couverts par la politique tarifaire, un instrument auquel le Luxembourg devrait davantage avoir recours. Il met en avant qu'il s'agit d'une directive et non pas d'une recommandation.

Le Président de la Chambre des députés fait un deuxième tour de questions.

Madame Sam Tanson (*de la sensibilité politique déi gréng*) se concentre sur un dossier en particulier. Vu que le Commissaire européen a expliqué que l'accord au sein du Conseil quant à la directive sur le travail sur les plateformes n'est pas sûr, la députée s'intéresse à l'appréciation de la situation par le Commissaire européen. Elle veut savoir s'il y a une chance de voir un texte final. Elle aborde également le devoir de vigilance dans le contexte du travail sur les plateformes.

Monsieur Sven Clement (*de la sensibilité politique Piraten*) a deux questions concernant le domaine de l'Europe sociale. Il s'intéresse au télétravail, plus précisément le télétravail transfrontalier, un dossier important pour le Luxembourg. Le Luxembourg a harmonisé ce sujet avec ses pays voisins, mais le député veut savoir si une telle solution est envisageable à l'échelle de l'Union européenne. Concernant les contrats collectifs, il pense que le Luxembourg atteint actuellement 53%, ce qui est largement en dessous des 80% prévus par la directive. Il veut savoir quels outils la Commission européenne veut mettre à disposition des Etats membres pour atteindre les 80%.

Madame Tilly Metz (*députée européenne du Groupe des Verts/Alliance libre européenne/ déi gréng*), a une question concernant les travailleurs de plateforme. Elle souligne que la présomption de l'emploi doit exister. Il faut remplir 3 sur 7 critères et le prouver¹⁹. Elle veut savoir dans quelle mesure un progrès considérable peut être constaté.

Ensuite, elle fait savoir qu'elle veut faire augmenter les capacités du train. Elle veut savoir quand une discussion sur un cadre légal tel qu'il existe déjà pour l'aviation et le trafic routier sera menée pour le trafic ferroviaire. Dans ce contexte elle pense aussi aux conditions de travail et aux investissements importants requis. Elle s'intéresse également aux dernières réflexions quant à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et Mercosur²⁰ et au devoir de vigilance des entreprises²¹. La députée européenne veut savoir où en sont les discussions et demande l'avis du Commissaire européen.

¹⁹ « Les travailleurs seront légalement présumés être des salariés d'une plateforme numérique (et non des travailleurs indépendants) si leur relation avec cette plateforme remplit au moins trois des sept critères énoncés dans la directive. Parmi ces critères figurent les suivants :

- plafonds applicables à la rémunération que les travailleurs peuvent percevoir
- restrictions concernant la possibilité qu'ont les travailleurs de refuser du travail
- règles régissant l'apparence et la conduite des travailleurs

Dans les cas où la présomption légale s'applique, il reviendra à la plateforme numérique de démontrer qu'il n'existe pas de relation de travail conformément à la législation et à la pratique nationales. »

Source : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/06/12/rights-for-platform-workers-council-agrees-its-position/>

La proposition de directive peut être consultée en ligne: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021PC0762>

²⁰ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_19_3375

²¹ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20231205IPR15689/accord-sur-les-regles-en-matiere-de-devoir-de-vigilance-des-entreprises>

Monsieur Charles Goerens (*député européen du Groupe Renew Europe/DP*) prend la parole pour faire une suggestion à tous. Il suggère d'organiser une réunion avec les responsables de la BEI en vue de s'informer sur cette institution qui dispose d'un potentiel énorme.

Monsieur Marc Angel (*député européen du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen/ LSAP*) indique qu'il est membre de la Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen. La dimension sociale a été renforcée, et ce également en raison de la garantie européenne pour l'enfance²². Il remercie Monsieur Nicolas Schmit et, de manière générale, la Commission européenne d'avoir écouté le Parlement européen concernant cet instrument important.

Le député européen a deux questions concernant deux dossiers dont il veut savoir où ils en sont. Tout d'abord, il s'intéresse à la proposition de directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne²³. Le revenu minimum adéquat est censé rendre possible une inclusion active dans les pays membres.

Ensuite il s'intéresse au plan d'action concernant l'économie sociale et solidaire, qu'il qualifie d'excellent, comme présenté par Monsieur Nicolas Schmit. Il lui demande des explications supplémentaires sur ce dossier et d'en dresser le bilan.

Monsieur Gusty Graas (*du groupe politique DP*), Président de la Commission des affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, informe le Commissaire de la création d'une Sous-commission ayant les affaires européennes dans ses attributions au sein de la Chambre des députés. Il souligne que le parlement actuel s'intéresse davantage aux dossiers européens, et ce en amont de la transposition des directives.

Ensuite, le député aborde le sujet de l'Ukraine et estime que les 50 milliards d'euros à destination de l'Ukraine doit être transféré le plus vite possible. Il se rallie au Commissaire européen qui a parlé de la nécessité d'un soutien absolu. Il déplore le fait qu'un pays au sein de l'Union européenne bloque cette démarche. Le député demande des clarifications quant au déblocage des fonds à destination de la Hongrie. Il s'intéresse également à la possibilité de passer par un accord à 26 si la Hongrie ne peut marquer son accord pour le transfert des 50 milliards d'euros de l'Union européenne à l'Ukraine.

Le Président de la Chambre des Députés met fin au tour de questions et donne la parole à Monsieur Nicolas Schmit.

Le Commissaire européen explique que le devoir de vigilance lui semble être un texte important et qui aura un impact sur la chaîne de valeurs que les grandes entreprises sont censées avoir. Ce texte a été adopté et mis en œuvre par chaque pays membre.

L'orateur est également d'avis que le télétravail est un sujet important et regrette qu'il n'y ait pas trouvé d'accord au niveau européen.

Il poursuit en expliquant que la fiscalité n'est pas une compétence absolue de l'Union européenne et tout ce qui est décidé en la matière, l'est à l'unanimité. Il est ainsi difficile pour la Commission européenne d'imposer des règles en matière d'imposition. Cela repose toujours sur des accords bilatéraux entre les pays membres, des accords qui ne sont pas harmonisés.

En revanche, l'Union européenne est compétente en matière de sécurité sociale. Elle a pris le choix d'adopter une convention dans laquelle les pays s'engagent à augmenter leurs limites

²² <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1428&langId=fr>

²³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022L2041>

en matière de sécurité sociale. Le commissaire européen admet que cette situation peut résulter en une discrimination envers les travailleurs transfrontaliers.

Concernant les conventions collectives, le commissaire européen explique que les 80% sont une valeur cible et non pas une obligation absolue à réaliser à une date imposée. Les pays membres doivent établir un rapport sur leurs efforts visant à atteindre cette valeur cible. Il rappelle que chaque pays a sa propre tradition en matière de dialogue social. La Commission européenne a publié une recommandation relative au dialogue social²⁴ qui a été adoptée par le Conseil. Ce mécanisme débute maintenant. Les pays doivent réfléchir à la transposition de cette disposition la directive.

Le Commissaire européen aborde ensuite le sujet des travailleurs de plateforme et partage son impression. Selon lui, toutes les forces se sont placées derrière cette position. Il s'agit d'un compromis reflétant la logique de toute politique démocratique. Cela se montre aussi par le fait que certains pays membres remettent cet accord en question. La gestion algorithmique constitue selon lui un vrai progrès. Cela est également vrai pour le statut du travailleur de plateforme. Il a l'impression que chaque groupe important est en faveur de ce compromis.

Concernant les lignes de trains il partage l'avis qu'il faut davantage investir dans ce mode de transport.

Il aborde ensuite Mercosur avec qui l'Union européenne poursuit des négociations depuis des années. Une des questions majeures est celle du transport des marchandises à travers les grandes distances. Il évoque également la position de l'Europe sur le marché global. Le Commissaire européen est d'avis qu'il importe de conclure des accords avec des pays tiers, notamment l'Amérique latine.

L'orateur se rallie à la suggestion de Monsieur Charles Goerens et pense qu'il vaut davantage recourir à la BEI pour des investissements.

Il rappelle que le sujet du revenu minimum adéquat est abordé dans une recommandation. Il était sceptique face à l'élaboration d'une directive car cela tombe en dehors du cadre de compétence de la Commission européenne. Il connaît les sensibilités au sein du Parlement européen et est conscient que cette discussion reviendra.

Le Commissaire européen confirme que le plan social sera mis en œuvre et que des mesures concrètes, comme le programme d'échange pour jeunes entrepreneurs²⁵, ont été mises en place.

Concernant l'Ukraine il est d'avis que sa sécurité et sa survie est l'avenir de l'Europe. Si l'Ukraine disparaissait, l'Europe serait exposée à de nouveaux dangers. On est conscient des risques existants. Selon lui, la démocratie ukrainienne est un bon investissement, non seulement concernant la sécurité de l'Europe mais aussi pour avoir un poids dans le monde. Les 50 milliards d'euros de soutien à l'Ukraine sont, selon lui, indispensables.

L'orateur explique qu'une analyse approfondie sur la Hongrie a été réalisée par la Commission européenne. Cette analyse s'intéressait à l'indépendance des juridictions mais aussi à d'autres éléments. Le déblocage de l'argent est lié au remplissage par la Hongrie des critères exigés. 120 milliards d'euros sont actuellement bloqués. L'indépendance de la justice est particulièrement importante car toute juridiction nationale, est aussi une juridiction européenne. Le gouvernement hongrois s'est conformé à ces exigences sur le papier. Maintenant, il faut évaluer si cette conformité existe également en pratique.

²⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023DC0038>

²⁵ <https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/index.php?lan=fr>

Le Président de la Chambre des Députés remercie Monsieur Nicolas Schmit et félicite la diversité de l'échange de vues.

Luxembourg, le 21 mai 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact